

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 5 JUILLET.

M. d'Arnim, notre précédent envoyé à la cour de Bruxelles, a été effectivement nommé en cette même qualité à la cour de France. Il se trouve en ce moment à Berlin et il reçoit déjà les félicitations des hauts personnages de la capitale. On croit avoir trouvé en M. d'Arnim le digne remplaçant de M. de Werther, lequel, dans les temps les plus difficiles, a su faire respecter et estimer à la cour de France l'attitude politique de la Prusse. Jusqu'à ce jour on n'a pas encore nommé le nouvel envoyé à la cour de Bruxelles.

— On écrit de Hesse-Cassel, le 30 juin : Les états ont résolu sur une proposition du gouvernement de réduire les intérêts de la dette nationale de 4 à 3 1/2 p. c., à dater de 1838.

La loi qui a pour objet de régler l'état civil des Israélites est actuellement soumise à la seconde chambre. Dans une de ses dernières séances, cette chambre a adopté, comme la première, et malgré l'opposition énergique des partisans de l'émancipation, l'art. 1er. du projet, qui limite le séjour des Israélites aux seules villes de Dresde et de Leipzig.

— On écrit de Constantinople, le 14 juin : Les lettres arrivées hier d'Alep parlent de troubles sérieux qui ont éclaté dans les districts de Siss dans le Taurus et à Latakia, ainsi que du nouveau soulèvement des habitants de Nauplie qui se sont révoltés contre les autorités égyptiennes.

À la réception des nouvelles relatives aux troubles de la Syrie et aux défaites éprouvées en Arabie par M. hemet Ali, lord Ponsomby a expédié deux courriers à Londres. On espère que l'Angleterre tiendra un langage ferme envers le Sultane d'Egypte au sujet de sa conduite.

Plusieurs exécutions ont eu lieu, à la suite de la dernière conjuration contre la vie du Sultan; on a vu flotter sur la mer, non loin de la pointe du serail, déjà près de trente cadavres. Deux des principaux chefs de la conjuration sont parvenus à s'échapper. On croit qu'ils se sont réfugiés sur un bâtiment marchand qui les a transportés dans un port français.

On dit que M. Bell a été plus heureux cette fois que la première avec son expédition vers les côtes de Circassie. Il doit avoir réussi à déposer son chargement en lieu de sûreté, et il se trouve lui-même au milieu de cette province. Une maison anglaise de Constantinople prétend avoir reçu de lui des lettres dans lesquelles il fait des commandes d'étoffes en coton et il s'en promet bonne vente.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 JUILLET.

Il a été question dans la chambre des communes de l'état de détresse des tissiers. On pourra s'en faire une idée par quelques détails recueillis sur ceux de Colne, Marsden et de quelques autres paroisses du comté de Lancashire, où 230 familles se composant de 1400 individus, n'ont pour tous moyens de subsistance, y compris ce qu'ils peuvent tirer de secours de la paroisse, que la modique somme de 1 fr. 30 par semaine et par tête, et un plus grand nombre qui n'ont pas même 1 fr. 50.

— On va élever à Golspie, dans le comté de Sutherland, une statue colossale qui sera la plus haute de toute l'Angleterre et même de l'Europe. C'est le monument qui va être élevé à la mémoire du dernier duc de Sutherland et dont ses tenanciers ont fait les frais par souscription.

Le grand chemin de fer de Liverpool à Birmingham, a été ouvert mardi au milieu d'une affluence considérable de curieux. On pourra se rendre maintenant de Londres à Liverpool en douze heures de temps.

— Jeudi dernier, à Liverpool, un de ces spectacles magnifiques dont la situation admirable de cette ville la fait jouir si souvent. Le bateau à vapeur *l'Égyptien*, construit par M. Laird, par ordre de MM. Zwischenbart et C^e, pour l'usage particulier de Méhémet-Ali, a fait sa première excursion sur la rivière vis-à-vis la jetée. Il a cent vingt-cinq pieds de long sur dix-huit de large, et ne tire que trois pieds d'eau. Sa forme est des plus gracieuses et des plus élégantes.

FRANCE. — PARIS, LE 9 JUILLET.

Le roi est venu aujourd'hui à Paris. Il y a eu aux Tuileries conseil des ministres présidé par S. M.

Le roi a reçu la réponse de S. M. le roi de Wurtemberg à la notification du mariage de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, prince royal, avec Mme. la princesse de Mecklenbourg-Schwerin.

Cette lettre a été remise en audience particulière, au roi, par M. le comte de Mülinen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Wurtembergeoise.

— M. le duc d'Orléans a passé aujourd'hui au Champ de Mars une revue des 1er. cuirassiers, 11me. dragons et 1er. chasseurs. Il ne paraissait nullement avoir été indisposé.

— M. de Medem, premier secrétaire de l'ambassade russe à Paris est parti en courrier extraordinaire pour St Péters-

bourg Ses dépêches sont, dit-on, relatives à la possibilité du départ de M. Clausel pour l'Espagne.

— Les lettres de Londres annoncent que lord Durham est chargé d'une mission extraordinaire auprès du cabinet des Tuileries. On croit qu'il est chargé de faire à Louis-Philippe des communications qui se rattachent à l'état des choses dans la Péninsule. (Gaz. de France.)

— On dit que le ministre de la marine a envoyé l'ordre, par dépêche télégraphique, à plusieurs bâtiments de Toulon, de partir sans délai pour renforcer la croisière qui est en observation sur les côtes d'Espagne. On croit, en effet, que l'intention de don Carlos, avant de faire aucune tentative sur Valence ou sur Madrid, est de se mettre en communication avec les bâtiments sardes qui sont chargés de lui fournir de nouvelles munitions.

— L'annonce des démarches du gouvernement espagnol, pour obtenir que le maréchal Clausel se chargeât du commandement des forces chrétiennes, a sérieusement occupé les cercles diplomatiques, qui ont regardé cette mesure comme une tendance contraire à celle de la politique suivie jusqu'à ce jour. Nous apprenons de la meilleure source que les représentants de deux grandes puissances ont présenté directement, dans leurs entrevues avec Louis-Philippe, leurs observations, et parlé du triste effet que produirait à leurs cours la nouvelle de l'autorisation accordée au maréchal Clausel. Le comte Pahlen, ainsi que le baron de Hügel, chargé d'affaires d'Autriche ad interim, comme M. Brasier de Saint-Simon, pour la Prusse, ont expédié ces derniers jours des courriers à leurs cours pour demander des instructions dans le cas où l'autorisation serait accordée. Jusqu'à présent, les obstacles contre l'autorisation semblent prévaloir.

Néanmoins, les conférences entre lord Granville, le comte Campuzano, le maréchal Clausel et le banquier espagnol Aguado, continuent, et elles ont en dernier lieu eu surtout pour objet la question financière.

Le ministère anglais semble fortement désirer le succès de la démarche du maréchal Clausel, tandis qu'aux ambassades russe et autrichienne on s'en irrite fort, et on va jusqu'à prendre une attitude de menace.

— An nombre des projets de loi qui ont été votés aujourd'hui par la chambre des pairs, celui qui accorde un supplément de 200,000 fr. pour les fêtes juillet, a failli seul amener une discussion.

M. le vicomte Dubouchage avait reproduit les observations qu'il fait chaque année sur le même sujet, et M. le ministre de l'intérieur se disposait à répondre, mais on a demandé à grands cris le scrutin, et le projet a été adopté par 80 voix contre 20.

— M. l'abbé Auzou, dont tous les journaux ont annoncé les persécutions religieuses, a été écroué hier soir pour dettes à la prison de la rue Clichy.

Nous apprenons en outre que la fille de M. Bernard Léon, directeur du théâtre de la Gaîté, a été déclarée hier.

— On vient de signaler à l'autorité un vieillard qui paraît atteint de la monomanie du vol. Sa famille le fait suivre par un domestique qui paie à mesure et sans marchander dans les magasins où il réussit à enlever quelques marchandises. Après s'être approprié ainsi, l'un de ces jours derniers, un paquet de gants de femme chez une jolie mercière du passage de l'Opéra, ce maniaque a soustrait avec beaucoup d'adresse un homard à la boutique de Chevet.

— On vient de frapper à la Monnaie une médaille consacrée à la mémoire d'Armand Carrel, par Rogat, d'après David : d'un côté on voit l'effigie et le nom de cet écrivain politique, sur le revers on lit ces mots : « Né à Rouen en 1800, mort à Saint-Maudé, près Paris, en 1836. La France a perdu un de ses plus nobles enfants, la liberté un courageux défenseur, la presse un grand écrivain, l'amitié un cœur fidèle. »

— Quelques journaux disent ce matin que le voyage du prince de Joinville au Brésil sera retardé, et parlent d'une mission diplomatique qu'il traiterait dans le Levant. Voici cependant ce que l'on nous écrit de Toulon, le 5 juillet.

Une dépêche du ministre de la marine annonce que le lieutenant de vaisseau, prince de Joinville arrivera à Toulon le 14 au 15 de ce mois, et que l'*Hercule* qui doit le recevoir partira le 16, ainsi que la corvette la *Favorite* avec laquelle le vaisseau naviguera de concert. Par suite de cet avis, de nombreux ouvriers ont été envoyés à bord de la corvette dont l'armement se poursuit avec beaucoup d'activité. Tous les ameublements du vaisseau l'*Hercule* arrivent de Paris; un beau piano a été déjà mis en place. Une musique de plus de 30 musiciens est organisée, et les répétitions des fanfares sont déjà en plein cours d'activité.

— La cour royale de Paris doit bientôt statuer sur les contestations relatives à la succession de Jean Thierry, dont les journaux ont parlé en 1831, et qui est évaluée, d'après un inventaire authentique, à plus de 56 millions. Parmi les prétendants légitimes (dont le nombre est maintenant très restreint), on en cite un, du nom de Ramachard, perruquier, à Issy près Vaugirard, dont la part dans ce riche héritage monterait à plusieurs millions.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons communication de lettres d'Oran datées des 25 et 27 juin.

Les lettres du 25 annoncent que le lieutenant-colonel Delarue, débarqué la veille d'un bateau à vapeur, s'est mis en route le lendemain de son arrivée pour aller remplir une mission après d'Abd-el-Kader, campé alors avec 2,000 hommes de cavalerie sur la rive droite de la Maeta.

Ainsi l'émir commencerait à dire qu'il lui sera impossible de nous livrer les 5,000 bœufs et la quantité de grains stipulés à titre de tribut, et on s'accorde généralement à penser qu'il lui en sera fait remise. Le traité serait donc modifié, mais à notre désavantage; ce n'est pas ainsi qu'on l'entendait à la chambre.

Les Arabes ont détruit de fond en comble les fortifications de la Tafna que nous avons abandonnées; ils s'en sont partagés les débris qu'ils ont emportés dans leurs villages pour s'en servir comme matériaux de construction.

Les deux compagnies que nous avons encore dans l'île de Rachgon manquent absolument d'eau; il leur est interdit d'aller en faire à l'embouchure de la Tafna, en face de laquelle l'île se trouve située, parce que cette rivière se trouve enclavée dans le territoire cédé à Abd-el-Kader.

Les lettres du 27 n'ajoutent rien à ces détails; elles ne font que les confirmer; seulement elles nous apprennent que le bateau à vapeur qui a transporté à Oran, M. Delarue, attend qu'il soit de retour de sa mission pour le ramener en France, ainsi que le général Bugeaud.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le Bilbayan du 28 juin donne les détails suivants du mouvement d'Uranga sur Orduna, pour menacer les Encartaciones :

Uranga, commandant général des carlistes de Navarre et des provinces Basques, est arrivé hier à midi à Amurrio avec 6 bataillons; il venait d'Estella et de Los Arcos. Ce matin, Castor a été l'y voir, dans l'intention sans doute de se concerter avec lui sur les nouveaux plans qui leur sont inspirés par le désespoir. Les factieux ont 10 bataillons incomplets à Amurrio et dans les environs, mais jusqu'à présent ils n'ont pas d'artillerie, ils tiennent entre eux qu'ils vont ou à la vallée de Ména ou à attaquer Balmaceda.

Le Phare de Bayonne, du 6 dit, relativement à cette expédition :

Des renseignements particuliers nous annoncent que le départ d'Uranga dépend des différends très animés que ce chef carliste avait avec la junte de Navarre, sur laquelle Erro et Casa Egua exercent beaucoup d'influence depuis le départ du prétendant. Uranga, d'après cette version aurait donc voulu se soustraire aux tracasseries de cette autorité provinciale en allant en Biscaye.

Les factieux sont toujours dans les environs de la Seu d'Urgel, du côté opposé à Puycerda, dont ils observent les chemins.

— On écrit de Madrid, 1er. juillet :

Une dépêche du ministre de l'intérieur du 27 juin, adressée au chef politique de Barcelonne, porte que S. M. ayant entendu avec plaisir les sentiments d'union manifestés dans les journées des 12 et 13 juin, et désirant consolider cette union, a ordonné que tous les individus qui, à la suite des événements, avaient été envoyés dans les îles Baléares soient mis en liberté et rendus à leurs familles.

M. Mendizabal a présenté aux cortès, dans la séance du 30 juin, deux projets de loi financiers, le premier à l'effet d'autoriser la perception de la dime pendant une année encore, et le second relatif à la vente des propriétés ecclésiastiques pour une valeur de 100 millions. On sait qu'un vote récent des cortès a supprimé la dime, ce qui oblige le gouvernement à se charger désormais de l'entretien du clergé. M. Mendizabal a reconnu, dans son exposé des motifs, que la contribution extraordinaire des 200 millions de réaux n'avait procuré que fort lentement des ressources insuffisantes et que maintenant il en fallait de nouvelles pour continuer la guerre.

— Le député Carrasco a fait une interpellation aux ministres dans la séance du 20 pour savoir :

1° Si le gouvernement croit qu'il y ait aucun inconvénient à communiquer au congrès toutes les dépêches échangées entre le gouvernement et les généraux baron de Meer, comte de Luchana et Oraa.

2° Si le gouvernement a des ressources suffisantes pour faire face aux dépenses publiques et subvenir aux besoins de l'armée.

3° S'il croit avoir la force nécessaire pour détruire les factions dans le courant de l'été.

M. Galatrava a étudié la question en disant qu'il ne pouvait pas répondre à cette interpellation sans compromettre les intérêts de la patrie et qu'il croyait qu'on lisait grand préjudice à la cause publique en traitant ces matières en public et peut être contre la volonté des cortès même.

— Il est à remarquer que le corps navarrais, après avoir passé l'Ebre à Xerta, n'a pas fait route droit devant lui vers les montagnes de la Cénia et de Bondazar, centre des opérations de Cabrera, et que ce corps n'a pas non plus suivi la

route directe de Valence, qui passe par Udelcona, mais qu'il a fait un assez grand circuit pour se rapprocher de la mer. On a lieu de craindre que le but de don Carlos ne soit de se mettre en communication avec les navires sardes qui doivent lui apporter des armes et des munitions, et qui, depuis quelque temps étaient d'un moment à l'autre attendus dans ces parages.

D'Amposta (lieu de débarquement) à Valence la route longe les bords de la mer. La distance est de trente lieues d'Espagne qui représentent cinquante lieues d'une heure de marche; il faudrait donc au moins six jours à don Carlos pour arriver devant les murs de Valence, dont on ne lui ouvrirait probablement pas les portes, et où il ne pourrait entrer de vive force qu'avec de la grosse artillerie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 JUILLET.

Une société anonyme se fonde maintenant à Anvers, sous la dénomination de *Société anversoise pour la fabrication des soies à coudre*. Elle a pour but de développer sur une grande échelle la fabrication et le commerce de cette sorte de soie.

En bâtissant ou en déblatissant sur l'emplacement d'une vieille maison de Tournay, on vient de découvrir, dans la muraille d'un caveau, plusieurs pièces de monnaie fort anciennes. Une assiette de fayence travaillée portant le millésime de 1622, plus trois bouteilles de vin qui paraissent de la même date. Le liquide, qui avait laissé une pelure autour des bouteilles était devenu d'une couleur jaune d'or; il était hermétiquement fermé et parfaitement conservé; on l'a goûté d'abord avec défiance, puis avec plaisir, car il a été trouvé délicieux.

Le tribunal de Belfort vient de condamner un employé des postes, à l'emprisonnement et à l'interdiction des droits civils pendant cinq ans, pour avoir ouvert une lettre adressée par la poste à une jeune personne, dont il était amoureux.

Samedi matin, des ouvriers allant couper du foin dans une prairie sous la commune d'Ever, un peu au-dessus de la plaine de Mont-Plaisir, trouvèrent un de leurs camarades couché dans le foin coupé; ils crurent qu'il était endormi, ils le retournèrent pour l'éveiller, mais ils s'aperçurent bientôt qu'il n'était plus qu'un cadavre. Cet homme qui s'était couché le soir ivre dans la prairie avait été asphyxié par les exhalaisons de l'herbe coupée.

Bruxelles 10 juillet (trois heures). — Aujourd'hui liquidation. Les transactions en actif espagnol (Ardois) ont débuté sous des apparences de baisse, le cours ouvert à 20 1/4 argent et papier, s'est raffermi; il était à 20 3/8 après la cote, les affaires ont été plus animées que les jours précédents. *Société Générale* certificats au porteur, émission de Paris 1575 A; titres en noms 745 A; actions de la *Société de Mutualité* 108 3/4 A. 108 P; Actions réunies 101 3/4, Papeterie Mathieu, Nélis-et-compagnie 105 A; Lits militaire 110.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza au comptant moins demandée, à terme point ou peut de vendeurs; tourteaux de colza précédents prix, tourteaux de lin très recherchés.

Anvers, deux heures. — Ardois 20 3/8 argent au comptant pendant toute la bourse, à la clôture même prix aussi argent pour le 15. On dit que Londres de samedi ferme sans variation.

LIEGE, LE 11 JUILLET.

Lorsque naguères la chambre des représentants eut à examiner la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de proclamer le principe de l'incompatibilité entre les fonctions de commissaires d'arrondissement, et les attributions de membres du corps législatif, plusieurs journaux relevèrent avec force les nombreux inconvénients qu'offre la réunion dans la même personne de deux mandats dont les charges et les obligations ne peuvent pas être également bien remplies. Certes, nul ne contestera, qu'en théorie, rien ne conviendrait mieux à la prompt expédition des affaires, et à la régularisation de toutes les branches d'administration, que la résidence forcée et continue des fonctionnaires à qui le gouvernement accorde sa confiance; toutefois, nous pensons que dans notre pays, où chacun s'occupant presque exclusivement de ses propres affaires, a peu de temps à donner aux intérêts publics, il serait dangereux d'adopter des idées trop absolues sur cette matière, et qu'il faut bien abandonner quelque chose au bon sens et au discernement des électeurs.

Ces inconvénients que l'on a fait ressortir quant à la représentation nationale, se reproduisent avec non moins de force dans l'organisation du conseil provincial: on n'a pas ici à invoquer la raison d'état, pour justifier le cumul des fonctions; car, lorsqu'il s'agit d'un mandat de trois semaines, assez de personnes indépendantes, consentiraient à s'occuper des intérêts provinciaux, sans qu'il fût besoin de recourir aux fonctionnaires de l'état.

Si l'on avait réfléchi à ce qui peut et devait probablement résulter de l'accessibilité absolue aux fonctions provinciales, on eût peut-être senti la nécessité de faire une exception pour les membres de la magistrature judiciaire; on n'eût pas ainsi vu chacun des tribunaux de la province, envoyer ses représentants au conseil provincial; on n'eût pas ainsi vu deux membres d'un tribunal composé de quatre personnes, y compris le juge d'instruction, quitter leur siège pendant trois semaines pour s'occuper, loin de leurs justiciables, de soins étrangers à leurs fonctions ordinaires.

Il est un autre motif qui, selon nous, aurait dû engager le législateur à écarter les juges de première instance de la représentation provinciale, et ce motif est puisé dans la disposition légale qui investit le conseil du droit de faire des présentations pour les places de conseiller à la cour, et pour celles de président et vice-président des tribunaux de 1^{re} instance; n'est-il pas permis de penser que la plupart des magistrats qui recherchent les fonctions de membres du conseil provincial, ne le font que pour s'assurer une position et des suffrages, le cas échéant? Est-il convenable, est-il décent, en pareille circonstance, que celui que ne retient pas un sentiment exquis de délicatesse et de loyauté, puisse, comme cela s'est déjà vu, écarter, par des intrigues et des relations de col-

lègne, un concurrent qui n'est protégé que par son mérite personnel et des titres légitimes.

Si l'on ne voulait pas d'exclusion absolue, n'aurait-on pas dû, au moins, déclarer que les magistrats appelés à faire partie du conseil provincial ne pourraient solliciter de l'avancement? S'il en eût été ainsi, peut-être la plupart des juges qui figurent dans les conseils provinciaux, seraient restés à leurs postes, où ils rendent plus de service qu'ils ne le font loin de leur siège.

Les travaux du chemin de fer aux abords de notre ville se poussent toujours avec activité; les travailleurs sont aujourd'hui arrivés à la limite de la commune de Loncin. Les choses seraient beaucoup plus avancées encore, s'il n'avait fallu suivre contre quelques propriétaires les formalités assez lentes de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nous avons remarqué sur la hauteur de St. Laurent, près de la maison Bidault, un dépôt considérable de billes destinées à la section du chemin de fer entre Aus et la Meuse.

On nous assure que M. Simons, ingénieur en chef du chemin de fer et chargé spécialement de la direction des travaux de Malines aux frontières de Prusse, est attendu à Liège, demain ou après-demain.

Samedi dernier, 8 courant, entre 6 et 7 heures du matin, un bateau chargé de verreries, appartenant à la dame veuve François Degraux, de Seilles et en destination pour Meerssen, est venu heurter violemment, en descendant la Meuse, contre les pilotes déjà placés pour la construction du nouveau quai de hallage. La secousse reçue a fait briser une partie des marchandises et le bateau a immédiatement pris eau; mais après quelques réparations y faites, l'embarcation a été remise à flot et a pu continuer sa route.

Il est à craindre que de semblables accidents ne se renouvelent, pendant la durée des immenses travaux du quai de hallage, car l'espace ouvert à la navigation est si serré, que quelque habileté que les bateliers puissent déployer, ils lutteront péniblement contre les difficultés que la Meuse présente en cet endroit par la direction des eaux.

Les membres de la société du St. Esprit de notre ville ont envoyé à Paris, il y a huit jours, quatre-vingt trois pigeons. Mis en liberté à Paris, le 9 vers sept heures du matin, il y en avait quatre de retour le 10. Le 1^{er} arrivé à 5 heures de l'après-midi appartient à M. Lambinon, nég.; le 2^e arrivé à 6 h. 1/2 à M. le docteur Hauzeur; le 3^e à M. Darrieu du faubourg Vivegnis et le 4^e à une personne de Jemeppe.

Hier, vers 7 heures du matin, le nommé Denis Rensonnet, âgé d'environ 35 ans, domicilié à Wegnez, a été tué à la fabrique de M. Hardy de cette ville, située à Pépinster. En aidant le frotteur à mettre la courroie sur la roue qui donne le mouvement au lavoir, il s'est imprudemment placé de manière à ce que cette courroie ait pu lui passer entre les jambes, et celle-ci, par un mouvement subit, l'a élevé jusqu'à la roue, contre laquelle il a été violemment lancé.

On nous assure qu'avant-hier un malheur semblable est arrivé à la fabrique de M. G. Lekeu au Corbeau, commune de Dison.

BEAUX ARTS.

La prochaine exposition d'Anvers, qui va s'ouvrir, sera encore une occasion, pour notre jeune école belge, de se distinguer. Beaucoup de nos artistes ont à peu près fini les travaux qu'ils y exposeront. Les peintres français n'y feront pas faute non plus.

Déjà les journaux d'Anvers signalent les tableaux de ses meilleurs artistes, ainsi de Keyser, Wappers, Braeckeleer, Leys, Kremer, etc., se trouvent à l'avance inscrits et pronés. Nos peintres liégeois répondront aussi à l'appel. Quelques uns se préparent à soutenir l'honneur que nous a valu notre ancienne école; c'est un bel héritage qu'ils sont appelés à conserver et à agrandir.

Ayant obtenu la permission de visiter quelques-uns de nos ateliers, nous avons d'abord été admis dans ceux de M. et Mme. Van Marck. Nous osons à notre tour promettre un beau succès aux deux tableaux de paysage que M. Van Marck compte exposer à Anvers. Grande a été notre surprise en voyant le nombre d'études d'après nature que ce peintre laborieux a faites cette année. Il n'y a plus ici de peinture de convention, plus de nature exceptionnelle, tout y est vrai, bien senti.

Il a heureusement reproduit dans ses tableaux ses plus belles études. Dans l'un, au premier plan, des troncs d'arbres de bouleau attirent d'abord la vue; la lumière qui tombe à plein dessus a beaucoup de brillant; une terrasse dans l'ombre sert d'opposition aux parties vivement éclairées; la lumière se répand ensuite graduellement sur une traînée de rochers et va se perdre dans un lointain vapoureux et léger.

L'autre est un tableau plus capital, d'une belle composition, ayant les mêmes qualités que le précédent; plus, un chêne d'une belle venue, et une cascade, dont les eaux sont d'une transparence remarquable.

Mme. Van Marck avait, il y a bientôt deux ans, débuté en maître; on se rappelle le beau tableau de fruits exposé au dernier salon de Liège; les suffrages des artistes et des amateurs étaient acquis à cette œuvre distinguée. Eh bien! nous ne craignons pas de nous compromettre en assurant que celui que nous venons de voir lui est très-supérieur. C'est une réunion artistement groupée des plus beaux fruits, tels que pêches, raisins de différentes couleurs, prunes, melons, tous d'une richesse de coloris extraordinaire. Un panier d'osier contenant ces beaux fruits, est posé sur une pierre mousseuse fort bien imitée; un nid d'oiseau renfermant des œufs, quelques plumes éparses autour du nid, quelques insectes, etc. Tous ces détails sont d'un fini, d'une vérité au-dessus de tout éloge.

M. Bruls, de retour d'Italie, a eu l'obligeance de nous faire voir les tableaux qu'il a faits dans la patrie de Raphaël et de Michel Ange, et qu'il compte exposer au salon d'Anvers. Nous

sommes heureux de pouvoir constater de grands progrès chez cet artiste.

A notre dernière exposition, nous avons remarqué une étude de jeune bavarroise allant à l'église, tableau naïf, d'une belle couleur, fin de ton, éclairé d'une manière pittoresque et avantageuse au sujet, tableau qui donnait les plus belles espérances. Ce que nous venons de voir les a toutes réalisées. Cinq tableaux, une grande quantité d'études en tout genre, où domine un profond sentiment de l'art, tels sont les fruits du séjour de M. Bruls en Italie. Disons quelques mots des tableaux.

Une vieille Sibille prédisant l'avenir à une jeune et belle Italienne. Tableau de trois figures, heureux de composition, d'expression et de couleur.

Deux brigands Calabrais à l'affût d'une diligence; effet de soleil couchant, tableau chaud, vigoureux.

Impressions de deux jeunes filles qui observent les caresses de deux pigeons; une jeune mère retient à peine son enfant qui veut s'élever sur les oiseaux; ces divers sentiments sont très-bien exprimés, la tête de la jeune femme est d'une touche un peu dure.

Deux belles Milanaises; il y a du bonheur reflété sur ces belles figures si pensives; grande et belle exécution, très-beau coloris.

Une Procession, petit tableau nombreux en figures, coquet et spirituel.

Après les qualités que nous venons de signaler, et qui, nous l'espérons, seront reconnues par l'opinion publique, comment se fait-il que M. Bruls n'ait pas obtenu une place de professeur de dessin à notre Académie? Nous savons positivement qu'il avait chargé un de ses amis d'en faire la demande. Da reste, une chaire plus digne de ses talents demeure vacante, espérons cette fois que justice lui sera rendue, notre Académie ferait en M. Bruls une excellente acquisition.

CONSEIL PROVINCIAL.

SEANCE DU 11 JUILLET. — Présidence de M. Nagelmackers.

La séance s'ouvre à 10 heures, par l'appel nominal: absents, MM. Adam, Closset, Degive, Deléage, Destriveaux, Lanarchie, De Potesta, Servais, Glain.

Le procès verbal est lu et adopté.

Un des secrétaires donne lecture des pièces adressées au conseil.

1^o Pétition de la commune de Tilleur, demandant une route vers Liège, par Saint Gilles. — Renvoi à la 3^{me} commission.

2^o Pétition de la commune de Glons, demandant que la route de Fexhe et Sfrs soit continuée jusqu'à ce village. — Renvoi à la même commission.

3^o La commune de Jemeppe demande sa séparation de la commune de Hollogne-aux-Pierres et sa jonction avec celle de Seraing. Renvoi à la 4^e commission.

4^o La commune d'Avras demande un subside pour l'agrandissement de son église.

5^o Quelques habitants de Liège appuient le projet de M. Willmar tendant à rectifier la route de Bruxelles.

Le 1^{er} objet de l'ordre du jour est la présentation de candidats à la place de conseiller vacant à la cour de Liège.

MM. Cloes et de Potesta n'ont pas pris part au scrutin.

MM. Cloes obtient 9 voix.
De Potesta 18
Thonus 14

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un nouveau scrutin entre MM. de Potesta et Thonus.

MM. Destriveaux et Closset entrent en séance et prennent part au nouveau scrutin, ainsi que M. Cloes.

42 membres votants.

M. de Potesta obtient 21 voix.

M. Thonus en obtient le même nombre.

En conséquence M. Thonus, étant le plus âgé, est proclamé premier candidat.

On passe à un second scrutin, pour nommer le 2^e candidat.

M. De Potesta et Cloes s'abstiennent.

M. De Potesta obtient 21 voix.
MM. Cloes 13 voix.
De Thier 5
Beckers 3

Personne n'ayant obtenu la majorité absolue on procède à un nouveau scrutin, qui donne pour résultat:

MM. De Potesta 25 voix.
Cloes 19 "

En conséquence M. de Potesta est proclamé 2^e candidat.

2^e objet de l'ordre du jour.

Discussion du rapport des 3^e et 5^e commissions réunies.

1^o Sur les bases d'un arrangement relatif aux allocations à accorder par le gouvernement pour des routes provinciales appartenant à l'état; 2^o sur la question de savoir s'il convient d'attribuer à la députation, la mission de décider quelles routes seront les premières construites, et de résoudre les autres difficultés qui se rattachent à la construction des routes.

M. Delfosse. Chargé par la députation de vous exprimer combien elle est fière de la marque de confiance que la commission lui a donnée, je dois vous dire aussi que la députation pense qu'il ne convient pas que vous lui abandonniez le choix des routes les plus utiles; la députation n'est appelée à statuer que sur des objets qui ne peuvent souffrir de retard, et elle croit que ce n'est pas le cas de substituer son action à la vôtre. Ne craignez pas que l'esprit de localité vous domine, que chacun ne pense qu'à sa localité, car où l'on peut s'en affranchir cet esprit n'est pas à craindre, et si l'on ne peut pas s'en affranchir, n'est-il pas bien plus dangereux si l'on abandonne à un nombre restreint le choix des routes?

La députation croit aussi qu'il ne convient pas d'établir une division entre les routes uniquement à la charge de l'état, et d'autres uniquement à la charge de la province; car de cette sorte l'état, sans accorder une plus forte somme, serait propriétaire d'une partie de nos routes, dont sans cela il ne serait pas propriétaire.

Société

DE LA

FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE,

Messieurs LES ENTREPRENEURS DE BATIMENS sont avertis que LUNDI 17 juillet 1837, à 4 heures de l'après midi, il SERA PROCÉDÉ AU RABAIS et par voie de soumissions cachetées, à L'ADJUDICATION DE LA CONSTRUCTION DE TROIS CORPS DE LOGIS CONSIDÉRABLES, au bord de la Meuse.

Les personnes qui voudraient soumissionner pourront prendre connaissance des plans et du cahier des charges à dater du 9 juillet, dans les bureaux de la fabrique à Ougrée.

Les soumissions cachetées devront être remises avant samedi 15 juillet. 1280

VENTE VOLONTAIRE.

JEUDI 13 JUILLET 1837, à trois heures après-dinée, le notaire MOXHON, VENDRA AUX ENCHÈRES, EN SON ÉTUDE, rue hors-Château, n. 482, à Liège,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIÈGE, RUE PONT-D'ILE, N. 3.

Appartenant à M. Jean-Joseph JOASSIN, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à Mlle. Tobie, derrière à Madame veuve Horne.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 1159

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SI-DEVANT SEIGNEURIALE,

SITUÉE

EN LA COMMUNE DE FRAITURE,

Canton de Nandrin, arrondissement de Huy,

A trois lieues de cette ville, cinq de Liège, une demi lieue de la chaussée de cette ville à Luxembourg et de celle de Liège à Ciney.

Cette propriété consiste en un TRÈS BEAU CHATEAU bâti à la moderne, de deux pavillons contenant les écuries et remisés, d'une basse cour ou bâtiments de ferme y contigus, bâtie depuis quatre ans, le tout construit en pierres de taille, briques et couverts en ardoises, d'UN ANCIEN CHATEAU, d'UNE FERME ET DE PLUSIEURS MAISONS D'OUVRIERS. Cette propriété contient environ 290 HECTARES dont 157 en cour, jardins, vergers, prairies, terres labourables, étangs et 133 hectares de beau taillis avec belle futaie.

Ce château est assez connu pour sa beauté et la propriété pour son agrément.

S'adresser audit château pour voir la propriété, la dernière semaine des mois de juin, de juillet et août.

A VENDRE audit château, une GRANDE QUANTITÉ DE VINAIGRE de pommes de 1832, 1833 et 1834. 1127

LE 14 JUILLET 1837, à 9 heures du matin, il SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée, A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES RENTES

Suivantes : 1° UNE de 177 fr. 77 c., due par Madame veuve Hustin et M. Bragard, de Chéné; 2° UNE de 73 fr. 84; 3° UNE de 25 52; 4° UNE de 9 72; 5° UNE de 12 15, ces quatre dernières dues par M. Erasme-Vincent Peurette, marchand brasseur à Liège; 6° UNE de 17-40 due par la veuve Beauduin Douha, d'Ans; 7° UNE de 12-15 due par le sieur Lambert Joseph Davance, instituteur à Liège, commune de Seraing; 8° UNE de 7-10, due par Lambert Pirard, tailleur à Chéné; 9° UNE de 6 67, due par François Charlier, en Lomenx à Chéné; 10 UNE de 2 frs. due par Joseph Conrardy de Jupille; 11° UNE de 7 setiers d'épeautre, due par le sieur Jacques Beaudinet, cultivateur à Magnée; 12° UNE de 4 setiers due par les enfans Titman de Seraing; 13° UNE DE 9 SEPIERS 1/3 due par le sieur Jean Lambert Dombret, charron à Vanx; 14° et UNE DE DEUX setiers et un 1/8 de seigle franc moulu, due par M. François Bassompierre de Liège. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 1205

VENTE D'UNE MAISON.

LUNDI 17 juillet 1837, à 11 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St-Martin, n. 637, il sera procédé, par le ministère du notaire BIAR,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON.

SITUÉE AUDIT LIÈGE,

FAUBOURG SAINT GILLES, COTÉE 454.

S'adresser en l'étude audit notaire, rue Vinave d'Ile, n. 43, pour connaître les conditions de la vente. 1231

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DE

LA PROVINCE DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 4 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 4. Les publications qui n'étaient que commencées à l'époque de la promulgation de la loi du 2 mai, seront renouvelées à tous égards, conformément au titre IV, section Ire. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que M. le comte Emile D'OUTREMONT DE WEGIMONT, domicilié à Warfusée, commune de Saint-Georges, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de houille, plomb, fer, calamine, schistes alumineux et autres, formée par lui, le 18 janvier dernier, laquelle demande tombe dans la catégorie prévue par l'art. 4 de l'arrêté royal précité;

Arrête : Les publications de ladite demande seront renouvelées à tous égards, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 18 avril 1837, transcrite ci après, continueront à être exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 7 juillet 1837.

Présens : MM. baron Vandensteun, gouverneur président; Delfosse, Seroux, Boussemart, Hubart, Lhoneux, Gouvy et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme : Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE HOUILLE,

PLOMB, FER, CALAMINE,

SCHISTES ALUMINEUX

ET AUTRES MINES,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

SIX CENT DIX-NEUF HECTARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE SOUMAGNE

ET AYENEUX,

Arrondissement de Liège,

OLNE ET XHENDELESSE,

Arrondissement de Verviers.

Par pétition enregistrée le 18 janvier 1837, sous le n. 1519 du répertoire particulier, M. le comte Emile d'Outremont de Wegimont, domicilié à Warfusée, commune de St-Georges, a demandé la concession des mines de houille, plomb, fer, calamine, schistes alumineux et autres mines, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de six cent dix neuf hectares, dépendans des communes de Soumagne et Ayeneux, arrondissement de Liège, Olne et Xhendelesse, arrondissement de Verviers, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de la Bascule établie à la grande route de Liège à Aix la Chapelle, en suivant cette grande route vers l'Est jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée sur la chapelle Adam et prolongée jusqu'à la Croix Mailrot.

A l'Est, par cette ligne droite longue de 2560 mètres environ jusqu'à ladite Croix Mailrot.

Au Sud, de ce point par une deuxième ligne droite longue de 3590 mètres environ aboutissant au pont de Bonne Hapont.

A l'Ouest, de ce pont prenant le chemin de St-Hadelin au Fawoux d'Ayeneux jusqu'à la grande route de Liège à Aix la Chapelle à l'endroit où est établie la Bascule, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et se soumet à les indemniser de telle manière que le législateur jugera à propos de prescrire.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL, DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Verviers, et des communes rurales d'Ayeneux, Soumagne, Olne, Xhendelesse et St-Georges, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de

l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 24 janvier 1837.

Présens : MM. baron Vandensteun, gouverneur-président; Delfosse, Seroux, Hubart, Boussemart, Lhoneux, Gouvy, et F. N. J. Warzée, greffier qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme : Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE. 1288

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Les sieurs H. J. Pecklers et de Raquinot demandent l'autorisation d'établir, dans l'atelier dépendant de la maison n. 128, au faubourg St-Léonard, une machine à vapeur à moyenne pression et de la force de cinq chevaux, ainsi que deux fourneaux à fondre le cuivre.

On peut former opposition dans la quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale, le 7 juillet 1837.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur G. E. Lheureux, demeurant au N. 1428, rue Pêcheurie, demande l'autorisation de construire une petite forge dans la cour de son habitation.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

BOURSES.

ANVERS, LE 10 JUILLET.

Table with financial data for Anvers, including columns for various securities like 'ANVERS, Det. act. 405 1/4', 'Det. différ. 45 0/0', etc. Includes a 'CHANGES' section with 'Amst. p. c. jours' and 'Rotterdam, Idem'.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 JUILLET 1837.

Les fonds Espagnols ont été avec peu d'affaires à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 20 1/4 et resté 20 3/8 argent au comptant. Primes à un mois 21 1/4 dont 1 0/0 p.

BRUXELLES, LE 10 JUILLET.

Table with financial data for Brussels, including columns for 'COURS' (Emp. Rotsch., Fin. cour., etc.) and 'CHANGES' (Amst. ct. jours., Lond. ct. jours., etc.). Includes an 'ACTIONS' section with 'Act. Société Gén.', 'Act. id. em. Par.', etc.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 10 JUILLET.

Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, ven. de Londres, avec 30 passagers, 2 voitures et un cheval. — Le pleyt belge Neptunus, ven. de Rotterdam, sur lest. — Le pleyt belge Johanna, venant de Rotterdam, sur lest.

PLACE D'ANVERS, LE 10 JUILLET.

Café. — Aucune affaire marquante n'a été citée aujourd'hui dans cette fête.

Coton. — Une soixantaine de balles Bengale marchandise courante a été traitée à 25 cens.

Sucré. — Outre les transactions importantes qui ont eu lieu samedi après-midi et qui sont comprises dans la revue de ce jour, il s'est encore traité 700 caisses Havane blond à f. 49 pavillon étranger. Rien de saillant n'a été cité aujourd'hui en raffinés, mais on a payé 29 escalins pour le sirap. On a fait environ 35,000 livres, d'autres ordres n'ont pu être exécutés à ce prix. La demande est actuellement de 30 escalins.

La revue de ce jour fixera sur la position des autres articles.

MARCHE DE LIÈGE DU 10 JUILLET 1837.

Table with market prices for Liège, including 'Froment vieux, l'hectolitre fr. 16 07', 'Seigle vieux id. 12 22'.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.